Fascicules N° 101 - 102 - 103

ISSN 0220-3543

G.R.E.C.

Bulletin du Groupe de Recherches et d'Etudes du Clermontais

(Revue culturelle de la Moyenne Vallée de l'Hérault)

Clermont-l'Hérault - Vue Générale au début du XXe Siècle

PERET

Un Pérétois Général d'Empire :

Le général Pouget

Nous ne possédions sur cet officier que des éléments succincts relevés dans des dictionnaires consacrés aux campagnes d'Empire ainsi qu'une brève notice écrite en 1843 par M. REY DE LACROIX [1]. C'est donc la consultation, au Service Historique de l'Armée (2), de son dossier personnel qui nous a permis d'éclairer quelques aspects de sa vie.

Jean-Pierre POUGET naquit à **Péret**, le 5 octobre 1761, dans une famille de vieille souche et sans doute aisée. Son patronyme se retrouve dans les archives paroissiales et nombre de documents notariés dès 1656. C'est une famille pieuse. Sa grand mère, Jeanne CAUSSE est supérieure de la Confrérie de la Charité. Elle signe "CAUSSE de Pouget" (3 avril 1714). Mentionnons qu'en 1695 le premier consul se nomme Jacques POUGET et le Juge pour le Roi Jacques CAUSSE. Ces noms se perpétueront dans le village, jusqu'à la fin du XIX° siècle.

Jean-Pierre POUGET s'engage dès 1789 dans la Garde Nationale à **Carcassonne**. Il a déjà 28 ans. D'entrée de jeu, le voici capitaine chargé de la formation des volontaires, et aide de camp de M. BELOT DE LA DIGNE, maréchal du camp, commandant les Gardes Nationales du département de l'**Aude**.

Le 27 septembre 1793, le Comité de Salut Public le nomme général de brigade. Il exerce les fonctions de chef d'état-major général de l'Armée des Alpes, sous les ordres du général KELLERMANN dont il recevra un témoignage de satisfaction. Il est probable qu'il participa à la répression de l'insurrection de la ville de **Lyon**.

L'année suivante, le Comité de Salut Public, par un arrêté paraphé par COLLOT D'HERBOIS et BILLAUD VARENNES, le nomme général de division à titre provisoire. Dans son dossier [2] figure le questionnaire qu'il a dû remplir aux fins d'être promu:

- *Sont-ils ci-devant Nobles ou ne le sont-ils pas? (réponse: n'est pas cy devant noble)*
- *Profession ou emploi qu'ils ont personnellement exercé avant leur rentrée en service (réponse: homme de loy mais n'a jamais exercé)*
- *Profession ou emploi qu'a exercé leur père avant le 14 juillet 1789 (réponse: il étoit mort à cette époque. Il étoit laboureur)*
- *Leur père a-t-il émigré, ou est-il resté en France? (réponse: Il a toujours resté dans son village où il est mort en 1785).*

Par un précieux hasard, un document du 17 août 1794 nous le dépeint physiquement: *"Le Citoyen POUGET, général de division, âgé de 33 ans, taille cinq pieds cinq pouces, yeux noirs, cheveux et sourcils noir clair, nez bien fait, bouche moyenne, visage presque ovale et marqué légèrement de petite vérole, barbe noire et menton rond..."*

Hélas, la nouvelle organisation des états-majors qui intervint après Thermidor (juin 1795) n'avalise pas sa promotion et cela constituera le drame de sa carrière.

Il va donc servir comme général de brigade à l'Armée des Alpes, puis surtout en **Italie** jusqu'en 1809, avec des chefs tels que BRUNE, JOUBERT, MASSENA. Une note particulière, dont il est sans doute l'auteur, met en lumière certains de ses faits d'armes:

©Groupe de Recherches et d'Etudes du Clermontais (G.R.E.C.) : https://etudesheraultaises.fr (Tous droits réservés)

*"En l'an 7, quand les débris de l'Armée d'**Italie** faisoit sa retraite sur **Gênes**, il parvint avec deux bataillons du 34e Régiment, à détruire un rassemblement de 25 à 30000 rebelles réunis dans la vallées d'**Oneille** et du **Tanaro** et à faciliter par la à l'armée les moyens de passer l'artillerie sans aucun obstacle.*

*"En l'an 7,il parvint avec 1800 hommes à ravitailler la place de **Coni**, la seule qui fut alors en notre disposition et qui étoit bloquée par les Russes et par les Autrichiens.*

"En l'an 8, il fut chargé par le général en chef Massena du commandement de la 5e Division de son armée et il commanda dans l'affaire du 17 floréal sur les hauteurs de Snt Bartholomeo et Monte Carro près la Pieve Rivière de Genes, dont il est question dans le Moniteur du 19 Prairial an 8.

"En l'an 9, il fut appelé au commandement par intérim de la 8e Division Militaire et parvint en très peu de temps a réprimer le brigandage et a rétablir une tranquillité parfaite dans cette Division".

Le général Pouget reçoit la Légion d'Honneur le 11 décembre 1803. Il est promu Commandant en juin 1804. La même année il épouse une jeune fille de 20 ans sa cadette, Anne Antoinette Cathala, de **Carcassonne**.

Mais, nouvelle ombre au tableau, à la veille de la bataille de **Wagram**, il tombe aux mains des Autrichiens à **Leoben**, dans la nuit du 3 au 4 juillet 1809. Peu après, libéré sur parole, il est fait Baron d'Empire (15 août 1809).

Il semble qu'il y ait eu alors quelque réticence à lui redonner une activité car il écrit de **Péret** au Ministre de la Guerre le 20 octobre 1809:

"Depuis le 20 du crt. Monseigneur que je suis arrivé dans mes foyers n'ayant point reçu le moindre avis de Votre Excellence je viens la supplier de vouloir bien provoquer mon échange et qu'il lui plaise en attendant de m'employer provisoirement sur la frontière, n'ayant rien tant a faire que de consacrer le reste de mes jours pour le service de Sa Majesté Impériale et Royale, notre auguste souverain. En attendant cette grâce de votre Excellence
j'ai l'honneur d'être avec le plus profond respect,
Monseigneur
de votre Excellence
Le très humble et très obéissant serviteur,

•

• le général de Bde Pouget •

(Il est à remarquer que la signature du général s'agrémente des trois points des francs-maçons).

C'est alors que l'intéressé reçoit le commandement du département de **Montennotte** le 15 décembre 1809. Or, le chef-lieu de ce département est **Savone**, là même où le Pape Pie VII sera retenu prisonnier par Napoléon durant trois ans. Nous savons par un écrit de Rey de Lacroix(1) que le général Pouget *"se conduisit si bien en cette circonstance, eut tant d'égards pour le Souverain Pontife, que Sa Sainteté lui en témoigna sa gratitude par des lettres flatteuses que sa famille conserve religieusement"* (Ces lettres ne nous sont malheureusement pas parvenues).

Lorsqu'il revient en **France**, son commandement le juge *"peu propice en raison de son âge* (Il a 51 ans) *et de ses infirmités à un commandement sur les côtes et ne convenant qu'à celui d'un département de l'intérieur".* Il est donc nommé commandant du département de l'**Aude** le 16 mai 1813.

Après le départ de Napoléon pour l'Ile d'**Elbe**, le général Pouget ne tarde pas à se rallier au Gouvernement en place puisque le 7 novembre 1814, le Comte de La Tour d'Auvergne Lauraguais vient lui remettre à **Carcassonne** les insignes de Chevalier de l'Ordre de Saint-Louis.

Lors des Cents Jours, il est rappelé à **Paris** et remplacé dans son commandement. Toutefois, Napoléon le nomme député de l'**Aube** à la Chambre des Représentants et le charge même d'une mission auprès de l'Armée sur la frontière espagnole. Pour avoir bénéficié de cette semi-clémence, il n'est plus l'objet que d'une semi-confiance de la part des autorités du moment. On le voit bien dans un rapport sur ses activités:

"Rien n'annonce que le général Pouget ait jamais été zélé partisan de Buonaparte. Il n'en a obtenu que de faibles faveurs. Son nom n'a jamais figuré dans la dernière chambre au milieu de ces partisans forcenés de l'usurpation".

©Groupe de Recherches et d'Etudes du Clermontais (G.R.E.C.) : https://etudesheraultaises.fr (Tous droits réservés)

"On croit que l'opinion de cet officier général, sans offrir une garantie bien positive pour le gouvernement de S.M. ne laisse au moins rien à craindre sur ses intentions ultérieures et qu'il peut être classé parmi ceux qui adoptent toujours l'opinion du moment".

Voici donc que la carrière de cet officier général, si brillamment commencée, va se terminer dans l'amertume comme Maréchal de camp, Lieutenant du Roi de 2e classe, à la place de **Perpignan**, sans avoir pu obtenir cette promotion tant souhaitée au grade de Général de Division, même après cette lettre assez émouvante qu'il écrit en 1822, à la veille de retraite, au Ministre de la Guerre:

Perpignan 26 oct. 1822

A Son Excellence Monseigneur le Maréchal Duc de Bellune, Ministre de la Guerre à Paris [3]

Monseigneur,

J'ai reçu la lettre du 10 de ce mois où vous me faites l'honneur de m'informer que je suis mis à la retraite. Je ne puis murmurer d'une semblable disposition dès que l'époque n'est pas éloignée ou je l'aurais moi-même sollicitée pour jouir d'un repos dont mon âge, les fatigues de la guerre et les infirmités qui en sont la suite ordinaire commençaient à me faire sentir le besoin; mais ayant l'honneur d'être connu de Son Excellence j'avais quelque espoir qu'elle aurais la bonté de m'accorder sa bienveillance et son appuy pour me faire reconnaître dans le grade de Lieutenant général dont j'ai le brevet signé du Directoire exécutif, dont j'ai exercé le commandement pendant plusieurs années, brevet que Buonaparte devenu Premier Consul refusa de reconnaître contre toute espèce de raison, guidé sans doute dans ce refus par des motifs d'inimitié personnelle. Il vous serait facile, Monseigneur, de provoquer cet acte de justice que réclame un des plus anciens maréchaux de camp de l'armée. Veuillez bien, je vous en supplie, rappeler à votre souvenir les dernières circonstances (à Port-Maurice, Rivière de Gênes) qui m'ont procuré l'honneur d'être connu de Votre Excellence. Je ne prétends point exercer le commandement de Lieutenant Général, mais je désirerais en obtenir la pension et cette faveur me serait chère, non point autant sous le rapport de l'accroissement de ma pension, que sous celui de la reconnaissance d'un droit que je crois avoir acquis. Votre intervention, Monseigneur, en relèverait encore infiniment le prix à mes yeux: elle me serait une sûre garantie que je ne devrois cette faveur qu'à votre estime et ce seroit l'un des titres les plus honorables que je puisse léguer à mes enfants. J'ose espérer que Votre Excellence daignera m'honorer d'une réponse. Je suis avec respect,

Monseigneur,...

Le Maréchal de camp, Lieut. du Roi
Bon Pouget

- annotation non signée: "Cet officier général ne laisse rien à désirer sous le rapport de la capacité mais il est âgé de 60 ans et les principes qu'il a manifestés à diverses époques de sa carrière militaire ne permettraient pas de compter sur son dévouement s'il se présentait une occasion de le mettre à l'épreuve".

L'état des services mentionne simplement "retraité par ordonnance du 30 octobre 1822".

Un rapport d'inspection de l'année qui précède nous apprend qu'il est père de trois enfants, de constitution "robuste", de mœurs "très bonne" et que sa fortune équivaut à "7 à 8000 francs de rente".

Le généra Pouget meurt à **Montpellier** le 7 février 1825. M. Rey de Lacroix écrit que "*retiré à **Montpellier** lorsqu'il eut pris sa retraite, il y mourut en 1826 dans un âge peu avancé*" et que "*la douleur d'avoir perdu son fils unique hata le moment de sa mort*". Nous n'avons rien appris sur ce fils. En revanche, les actes notariaux mentionnent que sa fille Jeanne épousa Jules de Melon, chef d'escadron au 5e Cuirassier, le 25 mai 1830 et que la cadette, Marie-Louise, née à **Savone** en 1811, épousa Amédée Estor, avocat près la Cour Impériale de **Montpellier**, le 19 octobre 1839.

©Groupe de Recherches et d'Etudes du Clermontais (G.R.E.C.) : https://etudesheraultaises.fr (Tous droits réservés)

On peut encore voir à **Péret** la maison natale du général POUGET. Une partie ouvrait, en façade, sur la place principale, dite du Canton (on y installera plus tard la mairie et l'école) et se prolongeait, le long de l'actuelle *rue du général POUGET* jusqu'à une tour d'angle, aujourd'hui disparue[4]. C'est la commune de **Péret** qui décida de la démolir en 1860 pour permettre '*l'élargissement de la voie publique*". A cette fin, elle l'acheta au propriétaire de l"époque pour la somme de 1000 francs (à savoir 23 frs pour les 23 ca au sol et 997 frs pour la tour elle-même). Un peu plus bas, dans la même rue (rue Pierre et Marie CURIE), se dresse, pour quelque temps encore, - espérons-le -, une réplique de cette tour.

Outre la maison, la famille du général possédait le "dessus" de porche qui enjambe la rue, une remise, une bergerie, un jardin et diverses terres alentour.

Nous n'irons pas jusqu'à dire comme M. REY DE LACROIX que notre héros fut "une des gloires militaires du Midi", mais nous pouvons du moins lui reconnaître d'indéniables qualités militaires ainsi que des qualités humaines attestées par ses proches.

NOTES

(1) Histoire statistique et archéologique de la ville de Montagnac, suivie d'une notice historique sur les onze communes de son canton par M... (1843). Réédité par Res Universis, 1990, sous le titre Montagnac et ses environs par M.-F. REY DE LACROIX.

(2) Service Historique de l'Armée de Terre - Château de Vincennes. Cote 215 GD.

(3) VICTOR (Claude PERRIN dit) - Duc de BELLUNE - Maréchal de France (1766-1841). S'illustra au siège de Toulon, à Marengo, à Friedland, en Espagne, en Russie. Après la Restauration, se rallia aux Bourbons, vota la mort de NEY. Ministre de la Guerre de 1821 à 1823.

(4) Peut-être est-ce là l'origine de l'appellation donnée au général par M. REY DE LACROIX: "Jean-Pierre POUGET DE LATOUR".

©Groupe de Recherches et d'Etudes du Clermontais (G.R.E.C.) : https://etudesheraultaises.fr (Tous droits réservés)

©Groupe de Recherches et d'Etudes du Clermontais (G.R.E.C.) : https://etudesheraultaises.fr (Tous droits réservés)

Général Pouget

Sa réponse à un questionnaire du Comité de Salut Public à la date du 10 mars 1794, en vue de sa nommination au grade de Général de Division.

2838

ARMÉE d

NOMS et PRÉNOMS.	AGE.	LIEU DE NAISSANCE, DISTRICT et DÉPARTEMENT.	LIEUX où ils ont résidé successivement, autres que celui de la naissance, sans lacune.	RÉGIMENS OU CORPS dans lesquels ils ont servi.	GARNISONS ET CANTONNEMENS où ils se sont trouvés depuis le 14 juillet 1789, sans lacune.	DÉTAIL SOMMAIRE des services militaires, en exprimant si c'est avec lacune ou sans lacune.	SONT-ILS CI-DEVANT NOBLES, ou ne le sont-ils pas?	PROFESSION OU EMPLOI qu'ils ont personnellement exercé avant leur entrée au service.	PROFESSION OU EMPLOI qu'a exercé leur père avant le 14 juillet 1789.	LEUR PÈRE a-t-il émigré, ou est-il resté en France?	OBSERVATIONS.
Jean Pierre Pouget	32 ans	Pézenas District de Béziers Département de l'Hérault	Carcassonne Marseille Paris Toulouse Carcassonne Collioure Fort St Elme Nîmes villeneuve de Berg aubenas St Chef annecy Carouge chambery Carouge Constance affranchie Grenoble Sans lacune	dans la Garde Nationale volontaire Nationaux dans l'état major de l'armée	à Carcassonne à Collioure fort St Elme Nîmes villeneuve de Berg aubenas St chef annecy Carouge chambery Carouge Constance affranchie Grenoble Sans lacune	aide de Garde nationale en 1789 officier de volontaires nationaux le 10 Oct 1791 ... 1791 général de brigade le 6 août 1793 chef de l'état major de l'armée des alpes 9 ventôse 1793	n'est pas ci devant noble	homme de loi mais n'a jamais exercé	il est mort à cette époque il était Eg. Sonnier	il a toujours resté dans son village où il est mort en 1785	

"Certifié véritable par moi général de Brigade chef de l'état-major de l'Armée des Alpes aux Quartier général à Grenoble explication : général à Grenoble le 20 ventôse l'An 2e de la République une, indivisible et démocratique".

Général Pouget

Sa nomination (provisoire) par le comité de Salut Public au grade de général de Division.
(27 germinal an Second de la République 6 avril 1794)
Ont signé Collot d'Herbois et Billaud Varenne

6me division

N° 5339

COMITÉ DE SALUT PUBLIC.

BUREAU DE CORRESPONDANCE AVEC LES REPRÉSENTANS DU PEUPLE EN MISSION.

LIBERTÉ, ÉGALITÉ OU LA MORT.

A Paris, le 27 Germinal l'an second de la République Française une et indivisible.

MINISTÈRE DE LA GUERRE ARCHIVES ADMINISTRATIVES

Les Représentants du Peuple composant le Comité de Salut Public.

Au Citoyen Ministre de la guerre.

Le Comité, citoyen Ministre, t'adresse un arrêté de notre collègue Gaston délégué près l'armée des Alpes, par lequel le Citoyen Pouget adjudant général de brigade est élevé provisoirement au grade de général de Division.

Salut et fraternité.

Les membres du Comité de Salut Public chargés de la correspondance

Collot-d'Herbois

Billaud Varenne

Nota. L'ordre et la division du travail du comité de Salut public exigent que la réponse relate la date de cette lettre, et le bureau d'où elle est partie.

On aura soin d'ajouter sur l'adresse, au-dessous de ces mots : *au Comité de Salut public*, ceux-ci : Bureau de Correspondance des Représentants.

N° 394

MINISTÈRE DE LA GUERRE ARCHIVES

Pouget

©Groupe de Recherches et d'Etudes du Clermontais (G.R.E.C.) : https://etudesheraultaises.fr (Tous droits réservés)

©Groupe de Recherches et d'Etudes du Clermontais (G.R.E.C.) - https://etudesheraultaises.fr (Tous droits réservés)

Général Pouget

Ses Etats de Service à la date du 2 janvier 1805.

N° 290. SERVICES SUCCESSIFS de M. ~~[illegible]~~ Jean Pierre Pouget Général en Brigade né à Seret — Département de l'Hérault — le ~~[illegible]~~ 5 octobre — 1764

DÉSIGNATION DES GRADES SUCCESSIFS.	DÉSIGNATION DES CORPS dans lesquels il a servi.	DATES des Promotions à chaque grade depuis son entrée au Service.	DATES de la cessation du Service dans chaque Corps.	DURÉE DU SERVICE DANS CHAQUE GRADE Ans.	Mois.	Jours.	CAMPAGNES correspondantes à chaque Grade et à la durée du service dans chaque Grade. ANNÉES.	ARMÉES.	GÉNÉRAUX EN CHEF qui les commandaient.	ACTIONS D'ÉCLAT.	OBSERVATIONS.
Capitaine	à la formation des Gardes Nationales à Carcassonne	le 1789									Il étoit aide de Camp de Monsieur Delot de la Digue Maréchal commandant les Gardes nationales du Dépt de l'Aude. Il ne peut justifier de la date exacte, ni avant ni après.
Aide de Camp	de Mr le Maréchal de Camp commandt les Gardes du Dépt de l'Aude	le 1792	1791 le 10e 9bre	2	3	20	1791	Pyrenées orientales	Montesquiou		
Chef de Bataillon	Premier Bataillon des volontaires du Dépt de l'Aude	le 10e 9bre 1791	1793 le 16 Aout	1	9	6	1792	Pyrenées & Alpes	Montesquiou Kellermann		
adjudant Général Chef de Brigade	Etat major Général	1793 le 16e Aout	1793 27e 7bre		1	11	1793	Alpes	Kellermann		
Général de Brigade	id. id.	1793 le 27e 7bre	en activité				1793	Alpes	Kellermann de Dopen		
Chef de l'état major Général	de l'armée des Alpes	1793 le 9 8bre	1793 an 2 le 4e Germinal	1	7		1793	Alpes	Dopen Carteaux Dumas		
Général de Division	Etat major Général	an 2 le 4e Germinal	en activité				an 2me	Alpes	Dumas Moulin		Il a été employé à brevet Général de Division aux armées des Alpes et du Rhyn et ne n'a que trois mois après son retour à l'armée des alpes, quoique compris dans l'organisation de Chaptal, que les lettres de service lui ont été expédiées
id.	id.	id.	id.				an 3	Alpes & Rhyn	Kellermann Pichegru		

Mis environ trois mois après l'organisation des Etats majors des armées sur Oubry en frimaire an 3. Il lui fut adressé de nouvelles lettres de service et se trouva employé que comme Général de Brigade.

id.			en activité				an 4e	Alpes	Kellermann		
id.			id.				an 5e	Alpes & Italie	Kellermann Bonaparte		Il a presque toujours commandé des divisions actives à l'armée et à différentes reprises aussi des divisions militaires.
id.			id.				an 6	Helvetie & Italie	Brune		
id.			id.				an 7	Italie	Brune Joubert Scherer		
id.			id.				an 8	Italie	Moreau Joubert Championnet Masseno		
id.			id.				an 9	Italie	Masseno Brune		Depuis son entrée au service il n'a point souffert un jour d'interruption
id.			id.				an 10	27e Divn Militaire			
id.			id.				an 11	id. id.			
id.			id.				an 12	id. id.			
id.			id.				an 13	id. id.			

Certifié véritable et conforme aux pièces qui sont en mon pouvoir
fait en double expédition à Paris le 12e Nivose an 13 de la République
et le 2e de l'Empire et de Règne de Napoléon

Pouget

Demande à être confirmé dans son grade (général de division à titre provisoire) dans une lettre à S.M. Napoléon.

Lettre au Duc de Bellune Ministre de la Guerre pour se faire reconnaître dans le grade de général de division au moment d'être mis à la retraite. (26 août 1822). *Archives Service Historique Armée*

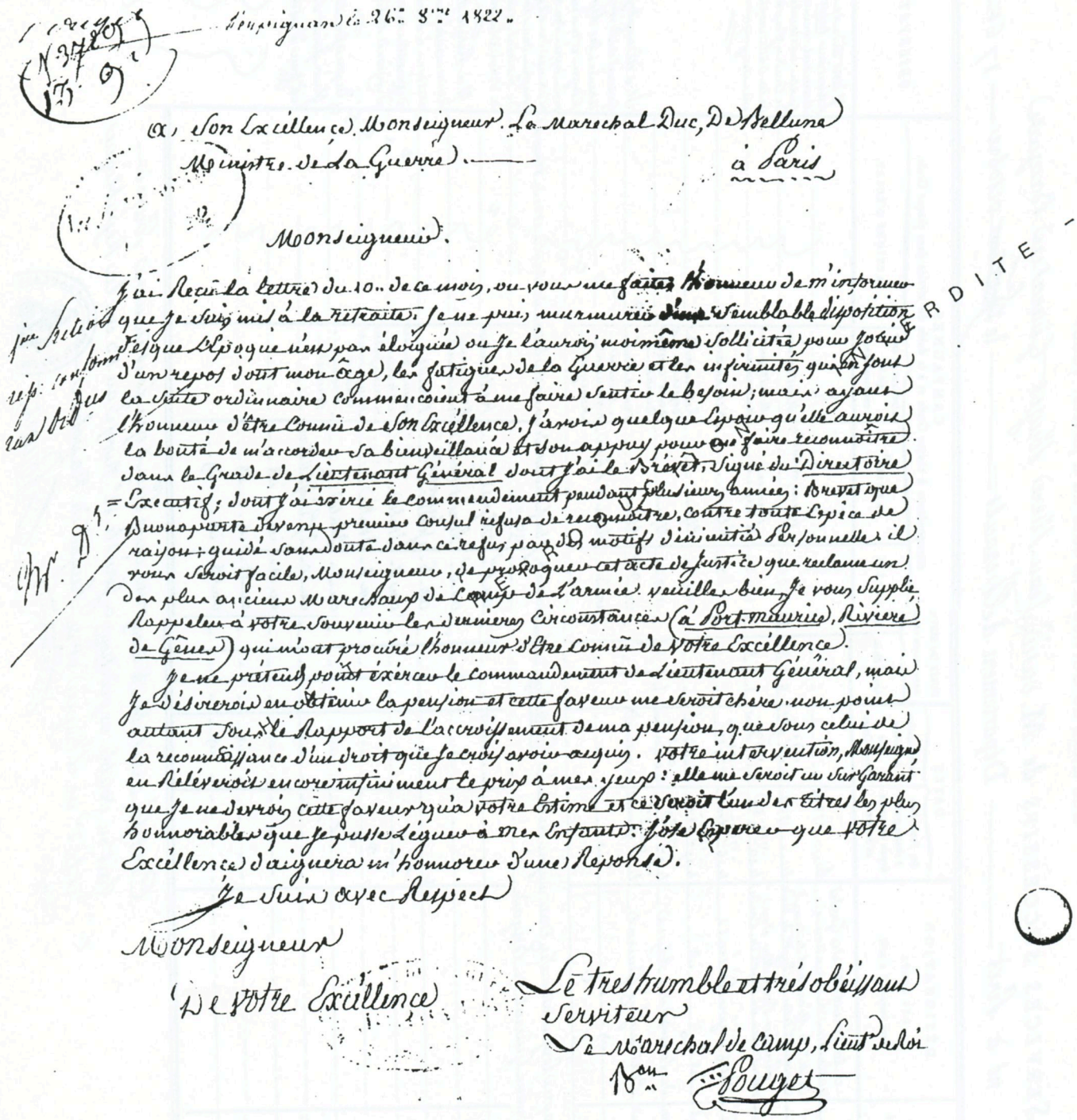

Longwy ce 26 8br 1822.

(N. 3780)

(A) Son Excellence Monseigneur le Maréchal Duc de Bellune
Ministre de la Guerre — à Paris

Monseigneur,

J'ai reçu la lettre du 10 de ce mois, où vous me faites l'honneur de m'informer que je suis mis à la retraite. Je ne puis murmurer d'une semblable disposition, lorsque l'époque n'en paraît éloignée ou je l'aurois moi-même sollicitée pour jouir d'un repos dont mon âge, les fatigues de la Guerre et les infirmités qui en sont la suite ordinaire commencoient à me faire sentir le besoin; mais ayant l'honneur d'être connu de Son Excellence, j'avois quelque espoir qu'elle auroit la bonté de m'accorder sa bienveillance et son appui pour me faire reconnoître dans le Grade de Lieutenant Général dont j'ai le Brevet, signé du Directoire Exécutif; dont j'ai exercé le commandement pendant plusieurs années; Brevet que Buonaparte devenu premier Consul refusa de reconnoître, contre toute espèce de raison; qui dès sans doute dans ce refus pour des motifs d'inimitiés personnelles il vous seroit facile, Monseigneur, de provoquer cet acte de justice que réclame un des plus anciens Maréchaux de Camp de l'armée. Veuillez bien, je vous supplie, rappeler à votre souvenir les dernières circonstances (à Port-Maurice, Rivière de Gênes) qui m'ont procuré l'honneur d'être connu de Votre Excellence.

Je ne prétends point exercer le commandement de Lieutenant Général, mais je désirerois en obtenir la pension et cette faveur me seroit chère non point autant sous le rapport de l'accroissement de ma pension, que sous celui de la reconnoissance d'un droit que je crois avoir acquis. Votre intervention, Monseigneur, en relèveroit encore infiniment le prix à mes yeux: elle me seroit un surgarant que je ne devrois cette faveur qu'à votre estime et ce seroit l'un des titres les plus honorables que je puisse léguer à mes Enfants. J'ose espérer que Votre Excellence daignera m'honorer d'une Réponse.

Je suis avec Respect

Monseigneur

De Votre Excellence

Le très humble et très obéissant Serviteur
Le Maréchal de Camp, Lieut. du Roi
Bon Pouget

La note suivante figure dans le dossier du général:
"Cet officier général ne laisse rien à désirer sous le rapport de la capacité mais il est âgé de 60 ans et les principes qu'il a manifestés à diverses époques de sa carrière militaire ne permettaient pas de compter sur son dévouement s'il se présentait une occasion de le mettre à l'épreuve. (août 1822).

©Groupe de Recherches et d'Etudes du Clermontais (G.R.E.C.) : https://etudesheraultaises.fr (Tous droits réservés)